

CHANTILLY MAGAZINE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

#166

novembre-décembre 2024

WWW.VILLE-CHANTILLY.FR

CHANTILLY VILLE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE



P. 2 / Actualités

Nouvelle acquisition pour le musée de la Dentelle !

P. 4 à 7 / Urbanisme

Des travaux de réhabilitation labellisés par la Fondation du Patrimoine

P. 8 / Sport

Le Label Ville Active et Sportive : Chantilly en forme olympique !

Championnat du monde Hoopers 2024

Belle réussite pour le cross du collège des Bourgognes

P. 12 & 13 / Environnement

Environnement : les dernières actualités !

P. 14 / Démocratie participative

Retour sur le Budget Participatif du Bois Saint-Denis

Bonnes fêtes de fin d'année !

NOUS
CONTACTER■ **Accueil Mairie**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi matin de 8h30 à 12h. 11 avenue du Maréchal Joffre
Tél. 03 44 62 42 00

■ **Permanences du Maire**

Madame le Maire reçoit chaque samedi matin sans rendez-vous à la mairie de 9h30 à 10h30 ou sur rendez-vous en appelant son secrétariat au 03 44 62 42 11
Mail : maire@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Finances
Florence Woerth
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.
Mail : f.woerth@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Urbanisme
Frédéric Servelle
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.
Tél. : 03 44 62 70 50/54
Mail : urbanisme@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Logement
Bénédicte de Cacqueray,
Maire-Adjoint**

Le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h.
Tél. : 03 44 62 42 23
Mail : logement@ville-chantilly.fr

■ **Services Techniques**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
8 rue Emile Le Prat
Tél. 03 44 62 53 80

■ **Facebook**

@villedechantillyofficiel

■ **Instagram**

@villedechantilly

■ **Site internet**

www.ville-chantilly.fr

■ **Permanences du Député**

Eric Woerth
Tél. : 03 44 55 13 13
eric.woerth@orange.fr

ACTU

Actualités Chantilliennes

Nouvelle acquisition pour le musée de la Dentelle !

Chaque semestre nous évoquons dans ces pages les expositions temporaires du musée de la dentelle qui suscitent un intérêt toujours plus grand et renouvelé et constituent l'actualité du musée. Mais le cœur d'un musée réside dans ses collections permanentes, leur conservation, leur exposition et leur enrichissement. Pour cette dernière mission, le musée est soutenu par l'association des Amis du musée qui, en concertation avec la direction du musée, assure un travail de veille, de recherche de fonds et d'acquisition auprès de particuliers ou en salle des ventes.

Au printemps dernier, les Amis du musée de la dentelle ont acquis à l'hôtel Drouot à Paris une exceptionnelle jupe en dentelle de Chantilly. Cette jupe de dessus, à longue traîne, pour robe de bal, en soie grenadine, est une véritable pièce d'exception. Ornée d'un riche décor floral d'une grande délicatesse, elle provient

vraisemblablement d'un atelier hautement qualifié tel que celui de la manufacture Lefébure à Bayeux, célèbre pour sa Chantilly ombrée. Tout laisse penser que cette jupe fut réalisée pour une femme issue de la haute aristocratie ou peut-être comme chef d'œuvre pour une exposition universelle. Datée des années 1890, elle illustre la pérennité de la dentelle de Chantilly dans la mode après le Second Empire et constitue désormais une des plus belles pièces de nos collections. Elle est présentée au rez-de-chaussée du musée depuis septembre dernier et complète ainsi le parcours des collections pour la période consacrée à la dentelle Chantilly produite en Normandie.

Si vous souhaitez vous aussi aider le musée et participer à ce travail primordial qu'est l'enrichissement des collections, rejoignez les Amis du musée de la dentelle de Chantilly : www.amismuseedentellechantilly.com/



Chantilly Mag : Hôtel de Ville, 11 avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly - Tél. 03 44 62 42 00 - Fax. 03 44 62 42 59

Site : www.ville-chantilly.fr - Facebook : [villedechantillyofficiel](https://www.facebook.com/villedechantillyofficiel) - Directeur de la publication : François Kern - Rédaction : Frédérique Tricot - Maquette magazine et photos : Service communication - Photo "Le mot du Maire" : ©CCAC - Photo de couverture : ©Nicole Vacher - Tirage : 8 000 exemplaires - Imprimeur : E. Grille (papier 100% recyclé, encre végétale) - Distribution : RT Media

Le journal municipal est consultable sur le site internet de la ville : www.ville-chantilly.fr

“ *Il est important de les soutenir car ils participent à notre cadre de vie et font aussi partie du patrimoine vivant de Chantilly !* ”



Chantilly, un patrimoine bâti et vivant exceptionnel !

Le patrimoine bâti,

A Chantilly, le patrimoine historique est très présent, spontanément on pense au Château, aux majestueuses grandes écuries, à l'hippodrome ou à l'Eglise Notre Dame. Souvent nous oublions que nos maisons, nos immeubles, les résidences en font aussi partie. Ce patrimoine bâti doit lui aussi être valorisé et protégé. Dans ce nouveau numéro de votre magazine municipal vous allez découvrir deux témoignages de cantiliens qui ont restauré leurs habitations. Ils nous expliquent comment, avec le concours de la Fondation du patrimoine et le soutien de la ville et de l'architecte des bâtiments de France, ils ont pu faire aboutir leur projet de rénovation et de conservation de leur bien contribuant ainsi à l'entretien de la qualité de notre environnement.

L'objectif de ce travail en collaboration est de sensibiliser à l'entretien de notre capital immobilier et soutenir une architecture de qualité. Et pour une rénovation réussie, il faut savoir apprivoiser le temps ; la conservation du patrimoine c'est l'art de conjuguer le temps. Ces deux témoignages reflètent parfaitement ceci.

Le patrimoine culturel,

Notre patrimoine, notre identité c'est aussi la Dentelle de Chantilly, dont l'écrin actuel est le musée de la Dentelle situé au pavillon Egler en plein centre-ville. Lieu exceptionnel, le musée expose depuis peu une pièce rare, acquise par les Amis du musée de la Dentelle. Vous la découvrirez dans ce numéro. Le musée rénové en 2015 rencontre de plus en plus de succès, en effet le nombre de visiteurs est en constante progression. Je tiens à remercier les membres des Amis du musée ainsi que le service patrimoine/culture de la ville qui font vivre l'histoire si singulière de la dentelle et des dentelières de Chantilly. Enfin jusqu'au 23 février venez découvrir l'exposition temporaire dédié à Fifi Chachnil créatrice de mode et artiste accomplie, un brin de folie et de gaité au musée.

Le patrimoine vivant,

Enfin en ce mois de décembre, nous sommes en chemin vers Noël et le nouvel an. Chantilly s'illumine pour la joie de tous, incitation à la promenade et à la rêverie.

Nous vous proposons un programme complet, qui, je l'espère, ravira petits et grands. Cette année une patinoire sera installée sur la Place Omer Vallon. Chaque année, nous essayons de varier les plaisirs. Le château, le potager des Princes, le Pavillon de Manse et la médiathèque vous proposent également des spectacles et animations variées.

Alors pas d'hésitation venez profiter de ce programme riche et joyeux !

Pour vos achats de Noël, n'hésitez pas à vous rendre dans nos nombreux commerces ! Les plus beaux cadeaux sont à Chantilly !

Aux côtés de nos boutiques que nous connaissons bien, de nouveaux commerçants se sont installés ou s'installent participant ainsi à l'offre diversifiée et reconnue de notre ville.

Il est important de les soutenir car ils participent à notre cadre de vie et font aussi partie du patrimoine vivant de Chantilly ! dans ce magazine vous ferez connaissance avec l'animateur de centre-ville récemment recruté pour soutenir nos commerçants.

Et en cette période de Noël, je tiens aussi à vous donner des nouvelles de la personne sans domicile fixe que vous avez pu voir dans nos rues ces derniers mois. Sa situation est évidemment très préoccupante. Nous avons avec sa famille, le service social, la police municipale et le curé de Chantilly recherché de nombreuses solutions pour lui venir en aide.

Il est aujourd'hui à l'abri dans un hôtel dans une autre commune et devrait en janvier être pris en charge sur le plan médical.

Je serai très attentive à son suivi. En cette période je souhaite sincèrement qu'il trouvera le réconfort nécessaire auprès de ses proches.

Je vous invite, avec joie, également, à nous retrouver le samedi 11 janvier à 19h à l'hippodrome de Chantilly pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et de la municipalité.

Je vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis.

Isabelle Wojtowicz
Maire de Chantilly



Frédéric Servelle
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

Des travaux de réhabilitation labellisés par la Fondation du Patrimoine

La Ville de Chantilly regorge de bâtiments, maisons, immeubles ou murs, portes cochères, auvents ou encore arbres qui constituent par leur style, leur période de construction, leur localisation et leur matériau de construction, l'identité urbaine de notre commune.

Aussi, l'identification et la valorisation de ce patrimoine commun est un enjeu important qui trouve sa justification à travers des règles précises d'urbanisme édictées dans le PLU. Mais, se lancer dans un projet de réhabilitation qualitatif n'est pas une sinécure : autorisations administratives, architecte des Bâtiments de France, diagnostic, suivi des travaux, budgets ou encore aléas de chantier constituent souvent des freins qui n'incitent pas toujours à démarrer un tel projet. Il existe pourtant de très belles réussites qui font même l'objet d'une labélisation de la part de la Fondation du Patrimoine de l'Oise qui aide financièrement les particuliers dans leur projet.

Chantilly Mag, qui avait exposé dans un précédent numéro ce dispositif, met aujourd'hui à l'honneur deux amoureux "de la vieille pierre" à travers leur témoignage au cœur du patrimoine cantilien.

Rencontre avec Monsieur WINTGENS, 16 avenue de Guise

Chantilly Mag : Quelles ont été vos motivations premières avant de vous lancer dans votre projet de rénovation ?

M. WINTGENS : Habiter dans une Ville historique, comme Chantilly, est un privilège. Les visiteurs et les habitants sont souvent unanimes pour dire qu'il s'agit d'une très jolie ville. J'ai choisi d'habiter à Chantilly, et pas ailleurs, pour profiter de cette beauté. Cette beauté, entretenue au fil des siècles, n'est pas un hasard. Elle est le fruit de la mise en place de règles, normes, contrôles qui ont permis au fil des ans de conserver une homogénéité architecturale appréciée de toutes et tous.

En tant qu'habitant de Chantilly, je considère qu'il est de mon devoir de participer à cet effort de conservation d'un patrimoine qui m'est cher et dont de nombreux visiteurs peuvent profiter. Ma première motivation personnelle a donc été de trouver un bien dans lequel je me sentirai bien, dans un environnement que j'apprécie. Mais ma première motivation citoyenne a été de me dire que je devais apporter ma contribution personnelle au maintien du patrimoine exceptionnel de Chantilly, dont j'ai la chance de bénéficier quotidiennement.

Bien entendu, mon initiative est minuscule mais on dit souvent que les petits ruisseaux font les grandes rivières... Je pense donc que chaque cantilien doit prendre en compte que les règles, normes, contrôles ont comme unique objectif de préserver un patrimoine qui les a séduits par le

passé et qui devra continuer de séduire les générations futures.

Il existe une multitude de municipalités dans la région qui ont des règles d'urbanisme moins strictes et où j'aurais pu être beaucoup plus libre dans l'exécution des travaux. Je savais que j'aurai beaucoup de contraintes, mais je savais aussi que le service de l'urbanisme de la Mairie de Chantilly serait à mes côtés pour m'épauler. Cela ne veut, bien sûr, pas dire accéder à toutes mes demandes. Cela signifie, prendre le temps d'écouter, apporter des conseils et expliquer pourquoi certaines initiatives ne peuvent pas être retenues. J'ai dû renoncer à certaines idées mais ils m'en ont également donné quelques-unes auxquelles je n'avais pas pensé.

Chantilly Mag : Comment avez-vous eu connaissance du dispositif d'aide de la Fondation du Patrimoine pour la labélisation de vos travaux ?

M. WINTGENS : Lorsque mes demandes de travaux ont été officiellement validées, j'ai reçu un courrier officiel sur lequel il était précisé que certains travaux visibles depuis l'extérieur pouvaient bénéficier du dispositif d'aide de la Fondation du Patrimoine. Même si j'étais conscient du fait que la rénovation de mon bien était très qualitative, je ne voulais pas repartir dans un travail administratif supplémentaire pour obtenir ce label. Et puis je ne savais pas vraiment à qui m'adresser.

Un jour des amis m'ont communiqué le numéro de portable de Monsieur Cohen qui représente la Fondation du patrimoine dans notre secteur. Nous nous sommes rencontrés, il m'a bien expliqué la logique, a insisté sur les points de vigilance de la Fondation et m'a expliqué le dispositif d'aide.

Au final, si les déclarations préalables sont faites correctement, le travail administratif supplémentaire reste raisonnable et il y a très peu de contraintes supplémentaires.

Je tiens également à dire que tous mes interlocuteurs de la Fondation du Patrimoine ont été sympathiques, rapides, de bons conseils tout en m'expliquant clairement ce qui pouvait/ne pouvait être fait.

Le dispositif fiscal associé au label de la Fondation du Patrimoine m'a permis d'économiser 20% sur mon budget de rénovation extérieure.

Chantilly Mag : Comment s'est déroulée la phase travaux ? l'obtention du label ?

M. WINTGENS : Durant la phase de travaux, j'ai toujours été en contact avec le service urbanisme de la ville de Chantilly, par exemple pour choisir la couleur exacte et le grammage du ravalement.

Ensuite, j'ai fait le choix de travailler avec une entreprise cantilienne qui a un showroom dans la rue du Connétable: ML Décoration. Les dirigeants de cette entreprise, Glawdys et Sofiane, ont accepté de relever le défi de ce chantier compliqué. Je dois également

dire que je suis un client très exigeant et plutôt rigoureux. Le fait de trouver la bonne entreprise est crucial pour la réussite du projet. Il y avait des entreprises bien moins chères mais il était important pour moi de travailler avec une entreprise locale dont je connaissais le professionnalisme.

A partir du moment où j'ai strictement respecté les règles d'urbanisme de la ville de Chantilly, obtenu l'accord de l'ABF et pris en considération les critères de la Fondation du Patrimoine, l'obtention du label a été une simple formalité.

Je tiens à préciser que j'ai réalisé moi-même tout le travail administratif nécessaire à l'élaboration des différents dossiers.

Chantilly Mag : Quel est ou quels sont les conseils à donner pour un propriétaire qui souhaite se lancer dans ce type de projet ?

M. WINTGENS :

- Le premier conseil est d'avoir un état d'esprit positif. Oui, il y a des règles, oui, il y a des contraintes, oui, il y a du travail administratif, oui, ça peut sembler long, oui ça va coûter plus cher ... mais franchement, une fois les travaux terminés, quel plaisir, quelle fierté et quelle aventure.

- Le second conseil est de constituer la bonne équipe pour que le projet soit une réussite. Un gros chantier est fait d'aléas, de retards, d'intempéries et si l'équipe n'est pas solide, les problèmes s'accumulent. Pour moi, l'équipe se compose du service urbanisme de la commune, des ABF, de la Fondation du Patrimoine, de la société chargée d'exécuter les travaux et du client (en l'occurrence moi). Plus qu'un projet individuel du client, il s'agit en fait d'un travail d'équipe réalisé grâce à la bonne coordination des cinq intervenants.

- Le troisième conseil, et c'est ce que vous faites avec cet article, c'est d'aller rencontrer les cantiliens qui se sont lancés dans ce type de chantier et qui sont parvenus à aller au bout de leur projet. Oui, c'est possible et je ne suis ni un génie, ni un spécialiste de l'immobilier, ni une personne douée pour l'administratif !

Chantilly Mag : Quel bilan faites-vous de cette expérience ?

M. WINTGENS : Sans le soutien et les conseils, en amont, du service urbanisme de la ville de Chantilly, je ne me serai jamais lancé dans l'aventure. Alors que j'étais encore dans la période de rétractation pour l'acquisition du bien objet des travaux, je suis allé rencontrer Monsieur Alvares (qui dirige le service urbanisme de la ville) pour lui présenter les grandes lignes du projet. J'ai donc acheté la maison en étant conscient des possibilités, contraintes et interdictions.

Je ne peux que dire du bien de mon expérience, que ce soit avec la ville de Chantilly, l'ABF, la Fondation du Patrimoine, ML décoration et je ne vois donc aucune raison de ne pas se lancer, d'autant que le label permet de faire de belles économies qui, dans mon cas, ont été réinvesties dans des menuiseries extérieures bois de très grande qualité et "made in France !".

AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



FAÇADE RÉNOVÉE



Rencontre avec Madame MAZZARRA, 38-40 rue du Connétable

Chantilly Mag : Madame MAZZARRA, pouvez-vous nous décrire vos motivations et pourquoi vous vous êtes lancée dans ce projet ?

Je possède cet immeuble depuis 2007. Après des travaux de réhabilitation intérieure, j'ai dû attendre quelques années pour pouvoir lancer les travaux de rénovation de la façade.

J'avais organisé mon dossier moi-même, car vu que les façades des immeubles voisins étaient disparates, j'avais l'impression qu'en disant dans ma demande que je voulais refaire la façade à l'identique, cela suffirait à obtenir un accord sur mon dossier.

Malheureusement, ça n'a pas été le cas. Je me suis fait aider par un architecte qui a monté un dossier mieux ficelé. Celui-ci a finalement été accepté par l'Architecte des Bâtiments de France, assorti de certaines prescriptions, dont principalement :

- le ravalement en plâtre/chaux de façon traditionnelle, avec une finition au badigeon.
- les remplacements d'appuis de fenêtres réalisés en pierre massive de pays.

Ce n'était pas du tout ce qui était prévu dans mon projet initial. Ces prescriptions représentant un coût supérieur aux devis initiaux, l'Architecte des Bâtiments de France m'a proposé de faire une demande de label auprès la Fondation du Patrimoine.

J'ai constitué un dossier avec l'aide d'une bénévole, Nelly Willot, qui œuvre pour la Fondation du Patrimoine. Elle a été d'une grande aide pour me conseiller dans la constitution du dossier, mais également pour m'expliquer les avantages d'obtenir ce label qui m'apporterait une aide financière (un petit pourcentage du montant des travaux) et des avantages fiscaux.

Le dossier n'était pas particulièrement complexe. Il comportait tous les devis concernés, les autorisations de l'architecte des bâtiments de France, ainsi que de multiples photos du bâtiment concerné.

Ce qui est très important, quand on constitue ce dossier, c'est d'avoir établi un maximum de devis et de ne monter le dossier d'obtention du label que lorsque les devis finaux sont choisis, car c'est sur les devis finaux qui sont dans le dossier que votre aide sera accordée. Si vous changez de devis entre deux, les nouveaux montants ne seront pas pris en compte.

L'étude du dossier a eu lieu pendant la phase des travaux qui s'est avérée être un peu plus longue que prévu.

J'ai déposé le dossier de demande de label à la Fondation du Patrimoine fin septembre 2022 et j'ai obtenu le mail d'octroi du label en décembre 2022. Les travaux ont commencé juste après, pour se terminer en février 2024. Quand tous les travaux ont été terminés, fin février 2024, j'ai envoyé à la Fondation du Patrimoine toutes les factures acquittées et après approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, j'ai obtenu le versement de la subvention en mai 2024.

La complexité de ce projet réside dans le fait que l'immeuble concerné est situé dans le périmètre des abords ou dans le champ de visibilité des monuments historiques, donc considéré de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques ou des abords.

Ma décision la plus judicieuse a été de consacrer un budget à un architecte qui m'a aidé à :

- monter tous les dossiers (demande de travaux et autres),
- suivre les travaux avec tous les artisans,
- réaliser des visites hebdomadaires sur le chantier,
- rédiger des comptes rendus de chantier,

- être mon interlocuteur privilégié auprès des artisans pour le suivi des travaux,

- faire la liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et la liaison avec les acteurs de la Fondation du Patrimoine,

- être présent pendant les réunions avec l'Architecte des Bâtiments de France, le service urbanisme de la mairie de Chantilly et Mme Willot de la Fondation du Patrimoine.

Au regard du bénéfice que j'en ai tiré (ma tranquillité d'esprit, le fait de ne pas me sentir dépassée par ce projet, l'évitement de mauvaises décisions par méconnaissance), j'ai trouvé que cette dépense en valait vraiment la peine. Aujourd'hui je suis heureuse que l'immeuble contribue à préserver un patrimoine dont nous sommes fiers.



Présentation du dispositif de la Fondation du Patrimoine par Roland COHEN, Délégué Territorial de l'Oise, Fondation du Patrimoine



La Fondation du Patrimoine, créée en 1996, est le premier acteur de la générosité en faveur du Patrimoine. Chaque année, elle contribue à la sauvegarde de plus de 3000 édifices partout en France : églises, moulins, lavoirs, théâtres, bâtiments industriels... La Fondation s'intéresse aussi aux espaces naturels, aux jardins, aux meubles et objets remarquables de notre patrimoine.

Largement ouverte aux collectivités publiques, la Fondation s'intéresse aussi à la conservation du Patrimoine privé. **Tous les propriétaires privés d'un bien bâti présentant un intérêt patrimonial peuvent faire appel à la Fondation qui met à leur disposition un outil original : le label.**

Le label de la Fondation ouvre aux propriétaires privés, sous conditions, un **avantage fiscal** (possibilité de déduire 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable) ainsi que **l'octroi d'une aide de 2% du coût des travaux au minimum.**

Le bien concerné doit être **une propriété privée**, ni classée ni inscrite au titre des Monuments Historiques, située dans une commune de moins de 20000 habitants, un Secteur patrimonial remarquable ou un Site classé au titre du code de l'environnement. Il doit avoir **un intérêt patrimonial**, notion ouverte (l'éventail des biens retenus est très large), mais impérative. Il doit être obligatoirement **visible entièrement du domaine public** (rue, chemin communal, jardin public...) ou accessible sous conditions à la visite du public.

Les travaux doivent concerner **la restauration sur les parties extérieures du bien**. Le projet doit respecter les règles de l'Art et être validé par **une Commission où siège la Fondation, les représentants des Collectivités locales partenaires et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** qui pourra faire des préconisations.



Renseignements
rolandcohen@orange.fr
www.fondation-patrimoine.org
4 rue Gustave Eiffel
60200 Compiègne
Tél : 03 44 09 10 64

Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : une enquête publique pour le 1^{er} trimestre 2025

Dans son édition n°162 du mois de janvier 2024, Chantilly Mag présentait les enjeux de cette modification encadrée par les codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Pour rappel, la ville souhaite procéder à une évolution des dispositions d'urbanisme afin de prendre en compte les nouveaux besoins des habitants en matière de logement, de mobilité ou encore de préservation du cadre de vie.

Outre des précisions réglementaires sur l'usage du sol, l'identification d'éléments bâtis et paysagers à protéger, il s'agit d'encadrer l'accueil de nouveaux logements sur trois sites stratégiques, à travers des règles spécifiques d'urbanisme dites Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il s'agit :

- du secteur de l'ancienne fiche industrielle EDF/GDF, rue des Cascades,
- de la restructuration de l'entrée de ville depuis l'avenue du Général de Gaulle,
- de la transformation de l'ancien établissement médical de la Résidence de la Forêt, avenue Joffre.

Ce projet de modification nécessite une enquête publique au cours de laquelle tous les cantiliens pourront donner leur avis.

Cette enquête, conduite par un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens, devrait se dérouler au 1^{er} trimestre 2025 pour une durée d'un mois.

Les dates précises seront disponibles par le biais des journaux locaux, de l'affichage municipal et du site internet de la ville, www.ville-chantilly.fr

Pour toutes précisions utiles, le service urbanisme est à votre disposition au 03 44 62 42 00.





Claude Van Lierde
Maire-adjoint chargé de la Jeunesse, du Sport et de la Vie des quartiers

Le label Ville Active et Sportive : Chantilly en forme olympique !

La ville de Chantilly a obtenu, le jeudi 10 octobre 2024, le renouvellement de son Label Ville Active et Sportive avec un deuxième laurier lors de la cérémonie au KINDARENA Rouen Métropole Normandie en présence du Ministre des Sports, de la jeunesse et de la Vie Associative, Gil AVEROUS.

Près de 500 élus, directeurs de services des sports et autres personnes qualifiées étaient présents lors de cette 8^{ème} cérémonie nationale ; 313 lauréats ont pu être célébrés, dont 172 nouvelles communes récompensées.

Co-fondé en 2017 par l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) et l'USC (UNION Sport et Cycle), ce label récompense les initiatives et politiques des communes en faveur du développement de l'activité physique et sportive pour tous.

L'obtention d'un 2^{ème} laurier est justifié par la poursuite de la politique globale d'aménagement des espaces sportifs de la ville comme la rénovation et l'extension des vestiaires du stade des Bourgognes, la création d'un skate Park, la réalisation d'un parcours de santé ainsi que l'aménagement de terrains de padel.

Cette année, les Jeux sont venus élargir les rangs des villes lauréates en permettant aux collectivités labellisées "Terre de Jeux" de conforter et poursuivre leur mobilisation.

Ce label, gage de reconnaissance et de qualité pour Chantilly !



Millésime 2024 Cérémonie nationale 10 octobre 2024

Championnat du monde Hoopers 2024

Aurore et son chien Kit sur la 3^{ème} marche du podium !

Elle a fait briller les couleurs de la France, de Chantilly et du Club canin dont elle est une fervente représentante depuis de nombreuses années.

Le Hoopers, activité canine venant des Etats-Unis, consiste à faire réaliser à son chien un parcours numéroté, composé de différents agrès comme le hoop (cerceau) avec un conducteur restant dans une zone définie.

Le championnat du monde (une dizaine de pays participants) s'est déroulé en Italie à Lignano les 14 et 15 septembre 2024. La France s'est montrée à la hauteur de la compétition en terminant avec deux équipes sur le podium à la 1^{ère} et 3^{ème} place pour Aurore et Kit.

Actuellement, le Club compte 160 adhérents et une vingtaine de bénévoles et propose une éducation canine positive. Les cours ont lieu le samedi après-midi et le dimanche matin. Le club pratique également des activités sportives comme le ring, l'obéissance, l'agility et le hoopers.



Belle réussite pour le cross du collège des Bourgognes

Le 14 octobre dernier avait lieu le cross du collège. Plus de 500 collégiens ont couru sur le stade.

Bravo à eux et aux professeurs d'EPS du collège pour cette belle organisation !





François Kern
Premier Adjoint au Maire

Commerces : bienvenue aux nouvelles enseignes et à notre Animateur de centre-ville !

La ville est heureuse de vous présenter les derniers commerçants installés ainsi qu'Olivier Debise qui depuis le 1^{er} octobre dernier, a intégré les collaborateurs de la ville comme Animateur de Centre-Ville. Il est désormais le référent commerce du territoire, l'interlocuteur opérationnel privilégié de l'ensemble des acteurs économiques de Chantilly.

Bienvenue à Olivier Debise

Nouvel interlocuteur des commerçants et des artisans, Olivier Debise a pour missions de veiller à la diversité de l'offre commerciale et de renforcer l'attractivité du centre-ville.



Pouvez-vous vous présenter aux Cantiliens ?
J'ai 53 ans, je suis né dans une famille de commerçants des métiers de bouche : boucher, boulanger... Je suis quasiment né sur un marché !

J'ai été Conseiller qualité dans une Chambre de commerce, je connais donc bien les problématiques d'implantation des commerces de proximité dans l'espace urbain. J'ai également été Manager du commerce pour la ville de Meaux et la ville de Saint-Mandé puis chef de service à la ville de Colombe où je gérais en direct 4 marchés.

Quelles seront vos missions à Chantilly ?

L'animateur de centre-ville est un métier assez récent dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité du centre-ville et de favoriser la dynamique commerciale.

Une part importante du travail est d'aller à la rencontre des commerçants, de les écouter et réfléchir avec eux aux actions à mettre en place pour améliorer le dynamisme du centre-ville. Il a un rôle fédérateur pour créer une dynamique de gestion collective du centre-ville, autour d'un plan d'actions global.

UNITED HORSES

UNITED HORSES est la fusion de l'excellence équestre et du style sportswear haut de gamme. Chacun des vêtements est une œuvre d'art en soi, conçu pour allier fonctionnalité, confort et sophistication. Les collections incarnent un esprit d'aventure, de détermination et d'élégance qui transcende les paddocks pour conquérir le monde.



121 rue du Connétable
Horaires : du mardi au samedi de 10h à 19h, certains dimanches de 14h à 18h
Tél : 03 44 69 24 18
www.unitedhorses.fr

TERRE DE RUNNING



Du trail à la piste, du jogger citadin au trailler montagnard, Terre de Running c'est la course à pied pour tous, experts comme débutants, à toutes les allures et tous les profils. Parce que chaque coureur est unique, il bénéficie d'une approche personnalisée dans les magasins Terre De Running.

3 place Omer Vallon
Horaires : lundi 11h à 19h, mardi 10h à 13h45 et 15h à 19h15, mercredi 10h à 19h15, jeudi 10h à 13h45 et 15h à 19h15, vendredi 10h à 13h45 et 15h à 19h15, samedi 10h à 19h
Tél : 06 66 63 44 47
www.terrederunning.com

CHEZ SONIA BOZIN

Sonia Bozin Haute Couture est une entreprise familiale qui réunit le savoir faire d'un couple passionné de mode. Diplômée de la Chambre Syndicale de la couture Parisienne, Mode et Chapellerie pour madame; et de la célèbre école Paul Poiret pour monsieur. Nous recherchons la pureté, la beauté, le sublime dans chacune de nos créations. Leur souhait : créer La Robe de vos rêves !

4 rue de la Machine
Horaires : mardi 10h-16h, mercredi, jeudi et vendredi 10h-18h, samedi 10h-19h
Tél : 03 65 36 01 40 / 06 48 58 54 49 - www.soniabozin.com





Bénédicte de Cacqueray
Maire-Adjointe chargée des Affaires Sociales et du Logement

Harcèlement scolaire, un sujet majeur !

Le harcèlement scolaire est une violence répétée, exercée par un ou plusieurs élèves à la rencontre d'un autre élève.

Il peut se manifester sous plusieurs formes : physique, verbale, psychologique ou cyber via les réseaux sociaux (20% des adolescents). Devant l'amplification de ce phénomène il a été décidé par les pouvoirs publics depuis 2021, que le 1^{er} jeudi du mois de novembre serait la journée internationale de lutte contre le harcèlement scolaire.

Aujourd'hui, 1 élève sur 3 dans le monde est victime de harcèlement au cours de sa scolarité. **En France, environ 10 à 15 % des élèves seraient concernés par des formes graves de harcèlement scolaire.** Les conséquences sur les victimes se traduisent de différentes façons : troubles psychologiques, absentéisme, isolement et peuvent conduire au suicide.

Depuis 2021, le programme pHARe, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées est déployé dans les établissements pour éduquer les enfants sur le respect et les dangers du harcèlement. Le programme comprend des activités comme, 10h annuelles d'éducation à la prévention pour les élèves, des journées de sensibilisation et des formations spécialisées pour les enseignants et les encadrants.

La Mairie, par le biais du CCAS, a souhaité proposer des actions plus ciblées, en travaillant avec une coach et formatrice parentale certifiée Résis, fondé sur une approche bienveillante et non stigmatisante des enfants harcelés et harceleurs.

Sachant que les principaux lieux de harcèlement se situent dans les cours d'école, à la cantine, dans les centres de loisirs ou les colonies de vacances, la ville a souhaité en plus des actions menées par l'Etat, proposer une formation au personnel de la Mairie évoluant au contact des enfants.

Ainsi, mi-novembre, 20 animateurs du périscolaire, de l'ALSH et 4 personnels de cantine ont reçu une formation pendant 3 jours, pour prévenir les situations, repérer les enfants harceleurs et harcelés et les accompagner de façon bienveillante.



Une conférence "Harcèlement, Que faire ? Que Dire ? Comment aider votre enfant ?" a également eu lieu en octobre en mairie. Les parents, enfants et professionnels de l'enfance ont été invités. A la suite de celle-ci, de nombreuses questions ont été posées.

En 2025, le CCAS prévoit la mise en place d'un atelier, "groupe de parole", destiné aux enfants harcelés afin qu'ils puissent partager leurs craintes avec d'autres et être accompagnés par un coach.

Pour tout signalement :

En France : numéro gratuit 3020 (aide en cas de harcèlement scolaire) et 3018 (aide pour le cyberharcèlement).

Séniors, des activités toute l'année !

L'année a déjà bien commencé pour les aînés avec un programme riche et varié (21 activités) organisé dans le cadre de la "Semaine Bleue" avec plus de 300 participants.

■ Le nouveau programme des "Jeudis des Séniors", rendez-vous hebdomadaires des plus de 60 ans, sera tout aussi riche pour le prochain semestre, avec une visite de l'Assemblée Nationale, du musée de la Nacre, un programme culturel chantilien et bien des conseils pratiques... Et toujours des jeux l'après-midi !

■ Afin de mieux connaître les attentes et envies des Séniors et de pouvoir proposer de nouvelles activités, le CCAS fait un sondage à retrouver sur la page d'accueil du site internet de la ville : www.ville-chantilly.fr

■ Appel à témoignage : la ville est sans cesse à la recherche de photos, films, cartes postales anciennes, anecdotes qui retracent son histoire ! Si vous possédez des documents, accepteriez-vous de les partager ? Si oui, vous pouvez les adresser à Sarah Gillois, par mail à s.gillois@ville-chantilly.fr ou la contacter au 03 44 62 42 08

Renseignements auprès du CCAS : c.lefebure@ville-chantilly.fr / 03 44 62 42 05

MÉMOIRES DE CHANTILLY

Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire




La ville de Chantilly est sans cesse à la recherche de photos, de films, d'anecdotes qui retracent son histoire :

l'émergence d'un quartier
(Coq Chantant, Lefebure, Bois St Denis, Verdun ...),
la construction d'une des 2 églises récentes,
des bâtiments ayant disparu,
des scènes de vie, de rue,
l'école autrefois,
la vie pendant la guerre ...

Peut-être avez-vous au fond de vos tiroirs, dans votre grenier, dans votre mémoire ces trésors.

Accepteriez-vous de les partager avec nous?
D'en parler ?

Bien sûr tous les documents vous seront restitués.

Si vous souhaitez répondre à cet appel, merci de contacter Sarah Gillois, au service patrimoine de la ville,
03 44 62 42 08
s.gillois@ville-chantilly.fr



Hubert Salaün
Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires

Agora : une aide précieuse pour les familles

AGORA est une association discrète de Chantilly et pourtant essentielle par son action auprès des écoliers et des Cantiliens pour qui l'accès aux services publics numériques est difficile.

Le temps des devoirs est souvent un moment de tension dans les familles, après une journée d'école il est tentant de regarder les écrans et d'oublier les cahiers au fond du sac ! C'est pourtant un moment important puisqu'il permet aux enfants d'assimiler ce qui a été appris et de remédier à ce qui n'a pas été compris.

30 enfants, du CP à la 5^{ème}, sont pris en charge individuellement par un adulte qui va les aider à faire leur devoirs, à apprendre leurs leçons, à travailler la lecture. La séance dure 45 minutes ce qui est suffisant après une journée de classe.

3 sites sont proposés :

- Salle Claude Rollet, Bd Lefébure : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Ecole élémentaire du Bois St Denis : lundi
- Salle de la Gare des courses, Av de Verdun : jeudi

L'aide aux devoirs est gratuite pour les familles, les bénévoles sont récompensés par les progrès des enfants et les remerciements des familles.

L'éloignement des services publics, la numérisation des procédures rendent difficile la vie de nombreuses personnes. Les études montrent que ces difficultés conduisent beaucoup d'entre elles à renoncer à leurs droits. C'est pour répondre à ce besoin que chaque semaine, au 7 boulevard Lefébure, salle du rez-de-chaussée, 3 bénévoles offrent une aide aux démarches administratives, courrier aux institutions, déclaration fiscale, constitution de dossier. Cette année, 150 dossiers ont été constitués grâce eux.

Merci aux 31 bénévoles d'AGORA pour leurs actions et leur contribution au bien commun.

Vous pouvez les rejoindre ou demander des informations à l'adresse suivante : agora.association.chantilly@gmail.com ou les contacter par téléphone au 07 65 85 25 59



Création d'une friperie par les élèves du lycée



Les élèves du lycée professionnel de Chantilly se destinent aux métiers du commerce, de la vente, du transport, de la logistique de l'accueil. Pour cela ils ont bien sûr des cours magistraux et des stages en entreprise. L'idée est venue à l'équipe pédagogique de créer une mini-entreprise qui mette en situation réelle les élèves. C'est ainsi que la Friperie du Lycée a été créée. Une communauté s'est mise en place avec l'association des Hauts de France Dreamakers, et Coralie de la boutique Zoé. Une boutique a été ouverte à l'intérieur du lycée, des vêtements collectés et les élèves ont pu se confronter à toutes les tâches dévolues aux commerçants. Nettoyage, mise en rayon, vente, gestion de la trésorerie, planification, communication...

Lorsque le projet participatif du quartier de Verdun a été proposé l'idée est venue à Corinne Fouque, porteuse du projet au lycée, d'utiliser la salle des résidents de la gare des courses rénovée par la Mairie, pour quelques événements ponctuels.

La Mairie soutient le projet en finançant du matériel d'exposition et la 1^{ère} vente ouverte à tous a eu lieu le samedi 14 décembre. 2 autres dates seront proposées en 2025. Avec la Friperie du lycée de la Forêt, le soutien scolaire proposé par Agora, les cours d'informatique, les cafés rencontres et d'autres événements ponctuels, le nouvel espace permet de développer le bien-vivre dans le quartier de Verdun.

La ville a mis en place le "Service minimum"

Le mouvement social du 5 décembre a entraîné la fermeture de plusieurs classes à Chantilly. Aussi afin de concilier au mieux le droit de grève des enseignants et permettre aux parents de pouvoir aller travailler, la ville a mis en place un service d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent et sont sans solutions de garde pour cette journée. Ce service a été assuré par les animateurs du périscolaire. Près de 100 enfants ont été accueillis.



Frédéric Servelle
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

Environnement : les dernières actualités !

Etude de la Canardière

En partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, la Ville a lancé une étude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'île des eaux minérales de Chantilly.

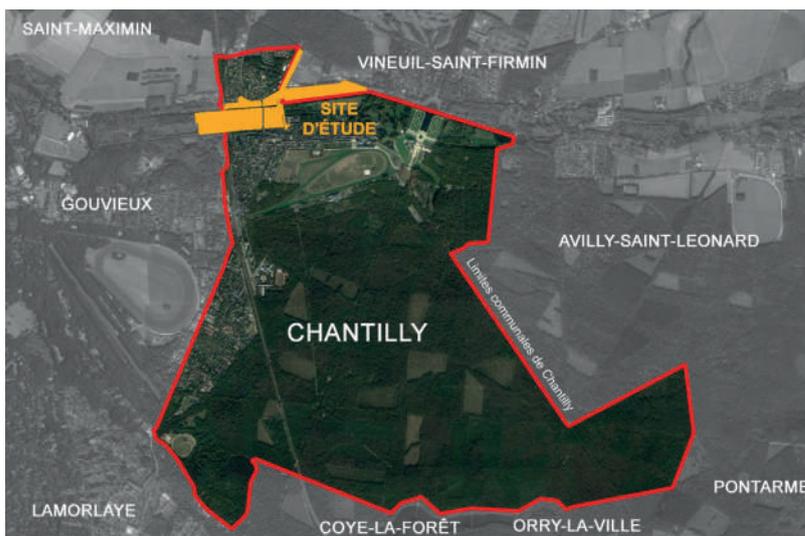
Ce site, situé à la croisée de la vallée de la Nonette et de la départementale RD1016, présente une forte valeur :

- environnementale via la vallée de la Nonette et les nombreux canaux qui la traversent
- végétale (boisements, prairies, jardins familiaux)
- patrimoniale et historique.

Les attentes liées à cette étude sont multiples :

- redonner une cohérence paysagère au site incluant une valorisation environnementale et patrimoniale,
- restaurer l'ensemble des canaux,
- valoriser les jardins familiaux (aspect touristique et pédagogique),
- créer un espace d'accueil et de convivialité grâce à la rénovation des bâtiments existants,
- intégrer les deux espaces dédiés à l'écologie (JADEN et îlot de biodiversité).

L'objectif de cette étude est d'obtenir un plan d'aménagement et de mise en valeur du site avec une approche intégrant les aspects environnementaux, paysagers, urbanistiques, et patrimoniaux. Le début de l'étude est programmé pour 2025.



ATLAS de la biodiversité

Pour compléter ses actions en faveur de la préservation de son environnement et de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la Ville a souhaité s'inscrire dans une démarche permettant de mieux connaître les richesses et les menaces qui pèsent sur la biodiversité de son territoire en candidatant auprès du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France pour bénéficier de la réalisation d'un ATLAS de la biodiversité.

A travers ce partenariat, le recensement de la faune, de la flore et des milieux (habitats) sera réalisé sur le territoire communal et permettra à la Ville d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

Au-delà de la découverte des "richesses" naturelles sur le territoire communal et de l'intégration de ces nouvelles données dans la prise de décision municipale, les objectifs de cet ATLAS sont :

- d'initier une démarche participative et inciter les acteurs locaux et les habitants à participer aux inventaires naturalistes et à ouvrir leurs jardins,
- de sensibiliser la population locale aux enjeux environnementaux (observation, prise de conscience) et déployer des projets et des

actions pédagogiques (scolaire, centres de loisirs...),

- de mettre en valeur le patrimoine naturel local,
- de co-construire un plan d'actions favorable à la préservation de la biodiversité par les habitants et les acteurs du territoire.

Pour illustrer les bénéfices d'un tel travail, un premier diagnostic de la faune protégée sur les bâtiments communaux a été réalisé par l'association Picardie Nature les

29 et 30 mai derniers. Celui-ci a permis de déceler 6 espèces protégées liées au bâti (Hirondelle de fenêtre, Moineau Domestique, Martinet noir, Rougequeue noir et deux espèces de chauves-souris).

Si vous souhaitez participer à la réalisation de l'ATLAS, vous pouvez nous contacter : biodiversite@parc-oise-paysdefrance.fr ou environnement@ville-chantilly.fr



Expertise phytosanitaire des arbres en ville

Soucieuse de son patrimoine végétal, la Ville va procéder à l'expertise phytosanitaire des arbres présents sur son territoire et dont elle a la gestion.

Une première expertise portant sur 180 arbres sera lancée dans les prochains mois et comprendra des arbres individuels, en groupement ou d'alignement présents dans les secteurs suivants :

- les cours d'écoles élémentaires et maternelles publiques et à proximité,
- le Centre Culturel et le musée de la Dentelle,
- la Mairie.

Les arbres en dehors de ces secteurs seront expertisés dans un second temps.

Au regard des résultats de ces expertises, la Ville assurera les interventions requises pour assurer à la fois la sécurité des habitants, et le bien-être des arbres, et lorsque des abattages seront nécessaires, chaque arbre abattu sera remplacé. Selon la situation, l'essence pourra être conservée ou être différente (adaptation climatique).

Dans le cadre de cette démarche de préservation du patrimoine arboré, la Ville

a sollicité une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France qui y dédie un fond spécifique chaque année.

La place de l'arbre dans notre commune est essentielle au bien-être de tous et est au cœur des préoccupations de la Ville.



Mise en place du tri des déchets hors foyer

Pour répondre à la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et réduire son empreinte environnementale, la Ville va instaurer le tri des déchets (déchets recyclables et Ordures Ménagères résiduelles) dans l'espace public (rues, squares, places ...).

La Ville souhaite d'une part diminuer la quantité des Ordures Ménagères résiduelles (non recyclables) en élargissant le geste de tri au-delà des foyers. Grâce à ces nouvelles corbeilles réceptionnant les emballages recyclables, une partie du gisement des déchets de rue pourra être recyclée. De plus, la Ville profitera de cette démarche pour définir des emplacements plus "stratégiques" pour les nouvelles corbeilles double-flux afin d'en réduire le nombre, et ainsi abaisser la quantité globale des déchets de rue.

La Ville, dans ce cadre, a répondu à l'Appel à Projets de CITEO* dédié au déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers hors foyer.

La mise en œuvre de cette démarche et le déploiement des corbeilles double-flux est prévu courant 2025.

Projet de logos et de type de poubelle qui seront installés en ville
Visuels non définitifs



*CITEO : Entreprise privée à but non lucratif résultant de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio (en 2017) et spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.



■ Naissances

Damia-Louise DUPONT	11 sept.
Noor ALLAOUI	27 sept.
Meva KAYA	8 oct.
Gabriella IMBERT GONCALVES	3 nov.
Teresa LE CUNFF	12 nov.
Diane HEBBRECHT	25 nov.

■ Mariages

Tarek JBILOU et Naïma NEDDI	9 sept.
Benjamin DERHY et Caroline MANCEAU	12 sept.
Mauro MUSSA et Michelle HATEMBO	21 sept.
Thierry HOLT et Béatrice MIOT	21 sept.
Robin DELANNOY et Yi-Hsien LIN	21 sept.
Jean-Loup LEONE et Caroline DELESSE	28 sept.
Guillaume BILLOT et Camille TURPIN	28 sept.
Janny LEMEILLE et Danièle NOÉ	23 nov.

■ Décès

Zaher AHMADI (74 ans)	6 sept.
Amalormarie LAGRAVE veuve DELISLE (84 ans)	10 sept.
Daniel CHASLIN (66 ans)	10 sept.
Guy ROUSSY (89 ans)	12 sept.
Monique BARNÈS veuve HERGAT (94 ans)	16 sept.
Renée VIDAL (86 ans)	17 sept.
Arlette BERTON veuve CARON (85 ans)	24 sept.
Fortunée LEVY épouse CRÉTEL (79 ans)	1 oct.
Neuzima MENDES PEREIRA veuve CHITEL (89 ans)	2 oct.
Emiliano GONZALEZ (81 ans)	3 oct.
Jeannine MARICOURT veuve ROCHET (106 ans)	5 oct.
Marie-Henriette LEBLANC épouse DUBUIS (86 ans)	6 oct.
Denise DESSY (91 ans)	8 oct.
Jacqueline TRÉNY (100 ans)	9 oct.
Robert HERHEL (96 ans)	10 oct.
Badria ZIDOU (59 ans)	16 oct.
Christiane COQUELET (88 ans)	17 oct.
Véronique DAUMERIE (72 ans)	20 oct.
André SPITZ (92 ans)	24 oct.
Amélie SIMON-LORIERE (54 ans)	27 oct.
Renelle HALLIER épouse MARTIN (76 ans)	30 oct.
Janine CARUHEL (91 ans)	2 nov.
Mariette ANETT veuve TAVERNIER (84 ans)	5 nov.
Nicole MICHEL veuve LECLERC (95 ans)	6 nov.
Robert OLLAGNIER (78 ans)	7 nov.
Odette DALLERY veuve D'ANTHOUDARD DE VAINCOURT (98 ans)	10 nov.
Claude FAUCON veuve ESTEVE (90 ans)	13 nov.
Odette PINSSON veuve POSTEL (89 ans)	19 nov.
Jeanne ROUSSEAU veuve BERNASCONI (88 ans)	19 nov.
Monique GAMBIER veuve BARBIN (94 ans)	20 nov.
Odette LADAM veuve ROGER (99 ans)	23 nov.
Guy BARBARE (78 ans)	27 nov.
Pierre DEHAME (83 ans)	30 nov.
Véronique BRISSON (59 ans)	30 nov.



Claude Van Lierde
Maire-adjoint chargé de la Jeunesse, du Sport et de la Vie des quartiers

Retour sur le Budget Participatif du Bois Saint-Denis



La 3^{ème} édition du Budget participatif 2023 concernant le quartier du Bois Saint-Denis a permis aux habitants de prendre part aux actions et projets de la ville avec un principe : "Vous imaginez, vous proposez, la ville réalise !".

Les projets, réalisés ou qui sont en cours, sont les suivants :

- **La Fête du Tilleul** a eu lieu le samedi 31 août 2024, après la cueillette en juin des fleurs de tilleul par les habitants du quartier et l'étape de séchage dans les serres municipales. Cette première édition a rencontré un véritable succès, avec près d'une centaine de participants qui s'est retrouvée pour un moment convivial devant l'église du Bois Saint-Denis. Une distribution de fleurs séchées, une dégustation de miel de tilleul et de boissons à base de tilleul ont été proposées et un pique-nique a clôturé cette magnifique journée

avec un nouveau rendez-vous, déjà pris pour l'année prochaine et des nouveautés envisagées. Un grand Merci à Karen Perronnet, porteuse de ce beau projet pour la réussite de cet événement qui sera renouvelé chaque année.

- **La station de réparation de vélos** a été installée sur l'avenue du Général Leclerc, proche de la nouvelle piste cyclable à proximité des parkings à vélos face à l'hôpital des jockeys.
- **Une exposition de photos en plein air** sera réalisée en 2025 avec le concours du service Patrimoine de la ville.
- **L'édition d'une brochure explicative sur la vie du quartier** est en cours avec Yves de Chevigny et Tony Clout.
- **Une boîte à dons** devrait être installée en 2025.

A l'occasion de la création de la Fête du Tilleul, le service Patrimoine de la ville a réalisé un livret, "Chantilly et le Tilleul, des siècles d'histoire", retraçant l'histoire de la ville et son lien avec le tilleul.

Extrait du livret

Chantilly, champ de tilleul ?

La tradition locale veut que le mot Chantilly vienne de "champ de tilleul" ; mais qu'en est-il vraiment ?

La première mention de Chantilly dans les documents anciens n'apparaît que tardivement, vers 1152 sous la forme de "terra cantiliaci", terre de Chantilly.

L'origine de ce nom est incertaine. Raoul de Broglie, conservateur du musée Condé de 1954 à 1971 commence ainsi un ouvrage consacré à Chantilly en 1964 : "L'étymologie du nom Chantilly a donné lieu à des hypothèses aussi variées que fantaisistes. L'abbé Boutard a supposé que Chantilly signifiait « champ de tilleuls » ; d'autres ont pensé que le nom provenait du latin cantare ou cantillare, allusion au chant des oiseaux ; d'autres encore ont voulu faire dériver Chantilly de mots celtiques qui auraient désigné l'abondance de fontaines. Finalement les érudits se sont mis d'accord pour faire remonter cette étymologie à un gallo-romain du nom de Cantiliacum (de cantili, génitif de Cantilius et acum signifiant domaine) et situé à l'emplacement du château actuel."

Livret complet à télécharger sur le site internet de la ville, www.ville-chantilly.fr



Une ambition pour Chantilly

Ces tribunes de début d'année sont toujours l'occasion de dresser un bilan mais surtout de proposer une projection sur l'année qui s'ouvre.

2024 aura ainsi ressemblé à s'y méprendre aux trois premières années de ce mandat : sans vision et sans ambition... On fait pour faire au prix d'une logique étriquée, sans volonté réelle de bâtir la ville de demain et sans parfois même répondre aux besoins d'aujourd'hui. Encore moins en anticipant l'avenir. La logique d'équipement s'est effacée devant une logique strictement comptable, au mépris complet et en méconnaissance évidente des besoins des usagers.

Alors, certes, la ville de Chantilly est moins endettée que la moyenne des villes de taille similaire. Mais elle est également moins équipée, et les services qu'elle offre à ses administrés semblent de moins en moins adaptés aux attentes de nos concitoyens. Pire : certaines options retenues viennent à l'encontre des intérêts de la Ville. Prenons par exemple le stationnement maintes fois évoqué dans ces lignes. La logique punitive revendiquée par l'équipe municipale éloigne toujours plus de visiteurs-clients de nos commerces pourtant en souffrance. Une souffrance que l'exécutif municipal refuse d'admettre et dont elle rejette la responsabilité sur les acteurs eux-mêmes ! Signe de ce déni : la Commission Commerce ne s'est réunie que 3 fois depuis 2020 et il aura fallu cinq années pour qu'un manager commerce soit recruté... et partagé avec Lamorlaye !

Mis bout à bout, cette aptitude avérée pour la fuite et l'esquive, ce rejet formel de la concertation, cette absence de vision et d'ambition, et ces dissensions internes qui ne sont plus un secret pour personne, érige l'équipe municipale en quarteron de roitelets avec majorité mais sans majesté. La ville princière appréciera... Nous attendons en conséquence de 2025, qu'elle soit l'année d'un sursaut qui redonnera des couleurs à ce mandat tellement terne. L'équipe municipale aura, en cette fin de mandat approchant l'occasion de s'exprimer et, osons l'espérer, de se distinguer. Par exemple, dans le projet d'extension, pour le moins dispendieux de l'Espace Bouteiller, dans la requalification de la place Omer Vallon, dans une réhabilitation très attendue de la salle de Decrombecque...

Nous attendons également des efforts très substantiels dans un secteur de l'environnement, notamment quant à la décarbonation des bâtiments municipaux, dans le secteur social pour qu'il sorte des bonnes œuvres et entre dans l'accompagnement réel des familles en difficulté, dans le secteur culturel qui devra rompre avec une dimension exclusivement patrimoniale événementielle pour accéder à la création et à l'éducation...

En ce début d'année, qu'il nous soit permis de souhaiter à chacune et à chacun le meilleur pour 2025 et d'adresser nos vœux les plus chaleureux à notre ville de Chantilly. A ses services municipaux et plus largement à tous ceux qui servent notre communauté chantillienne en œuvrant tout au long de l'année pour le bien commun. A son Conseil Municipal pour qu'il parvienne à lire dans la diversité de sa représentation, la richesse d'un débat dont notre ville sortirait gagnante. A ses associations qui restent le cœur battant de notre communauté de vie. A ses entreprises et ses commerces qui malgré les difficultés du moment démontrent que notre ville garde l'envie de créer...

Belle et bonne année à toutes et tous.

Le groupe "Oser Chantilly"

Xavier Boulet, Nathalie Schuhmacher

Thierry Marbach, Bénédicte Goualin

"LA CANTINA" ET LES DANSES LATINES DE "BAILANDO"

Ces 29 et 30 novembre, l'association Bailando fêtait son septième anniversaire, proposant comme chaque vendredi soir, des cours et soirées de salsa, batchata, kizomba, semba au restaurant La Cantina de 19h à 1h. L'établissement s'est vu refuser par le premier adjoint la demande exceptionnelle d'autorisation de fermeture au-delà d'une heure pour cette occasion. La loi autorise la délivrance de ces dérogations de fermeture. C'est par ailleurs le seul établissement en ville à proposer des soirées et elles attirent des danseurs de Chantilly, de l'Oise, du Val-d'Oise, des Yvelines. Le voisinage, contacté, témoigne de l'absence de nuisances sonores, du respect de l'horaire de fermeture, de la bonne tenue de l'établissement. Ces voisins reconnaissent qu'il y a peu d'endroits où s'amuser et que par ailleurs : "la danse, c'est la vie".

Il semble qu'il y a peu, l'établissement a risqué l'amende pour des clients encore présents à 1h03.

Enfin les automobilistes, qui faute de place et ne connaissant pas l'endroit, stationnent sur les trottoirs enherbés, sont verbalisés à hauteur de 135 €, quand dans d'autres villes, le stationnement la nuit sur les trottoirs ou sur les emplacements de livraisons à Paris, sont autorisés. Pourquoi ne pas préférer une police administrative générale plutôt qu'une police répressive en communiquant à l'intérieur de l'établissement sur ces interdictions ou en plaçant un panneau d'interdiction de stationner ? L'infraction, pour être caractérisée, doit retenir le caractère intentionnel.

Souplesse, bienveillance, compromis ne pourraient que bénéficier à Chantilly.

"CHEZ LUCETTE"

Le maire s'était engagé à consulter les oppositions sur le choix du type de commerce occupant le local acheté par la Ville place Omer-Vallon. A la dernière commission commerces, l'exécutif municipal a informé de son choix sans aucune consultation. Bienvenue à Lucette quand même.

"EAU DU ROBINET"

Savez-vous que nous buvons et usons à Chantilly de l'eau "de qualité insuffisante" ? C'est le bilan officiel de l'Agence Régionale de Santé pour 2023 qui l'apprend à ceux qui ont la curiosité de le télécharger sur le site du fournisseur Suez, annexé à la facture. Merci aux "perchlorates", à la "chloridazone desphényl", à la "chloridazone méthyl desphényl", au "R.47.18.11" et aux "trois substances non conformes". Quelles actions sont entreprises ? De quoi être inquiets !

BORDURE DE L'AVENUE ET FOURRAGERE DU BOIS-SAINT-DENIS

Lorsqu'on vient de Lamorlaye, l'entrée de Chantilly au rond-point du cheval et de la fillette expose les automobilistes à la découverte brutale d'une énorme bordure, dangereuse en l'absence de tout dispositif lumineux, surtout de nuit après extinction de l'éclairage public à 1h.

C'est pour quand, le sanglage systématique des balles de paille des camions qui livrent la fourragère avenue de Chartres, lors de manœuvres souvent dangereuses ?

Il faut saisir, à Beauvais, les services de l'État sur ces sujets sanitaires et de sécurité.

Bonne année 2025 à vous.

Pierre-Étienne Bouchet - Liste Chantilly plurielle –
06.03.27.53.71 / pe559@live.fr

décembre

Au Château

- . Jusqu'au 16 février 2025, exposition "Louise d'Orléans, première reine des Belges, un destin romantique"
- . Jusqu'au 6 mars 2025, exposition "Bibliophilie contemporaine, trésors du Cabinet des livres"
- . Jusqu'au 31 mars 2025, exposition "Les spahis s'invitent à Chantilly"

Samedi 7 décembre

- . 9h30 à 10h30 Permanence du Maire au quartier de Verdun, salle de la gare des Courses
- . 14h Café Couture, quartier de Verdun, salle de la gare des Courses
- . 17h30 Conférence UPTC "Le roman noir" par Raphaël DUPREZ, Critique indépendant, salle des Conférences en mairie

Les 7, 10, 12, 20, 26 et 30 décembre

Réunions de Courses

Mardi 10 décembre

20h15 Le cinéma Elysée présente "The Royal Opera" avec "Cendrillon" Cinéma Elysée

Les mercredis de la médiathèque

11 décembre à 16h30 : Découverte sonore (+ de 3 ans)
Gratuit, sur réservation au 03 44 57 20 56

Judi 12 décembre

20h Réunion du Conseil municipal Mairie

Samedi 14 décembre

14h Café Couture, quartier Lefebure, salle Claude Rollet (13 bd Lefebure)

Mardi 17 décembre

20h15 Le cinéma Elysée présente "The Royal Ballet" avec "Casse-Noisette" Cinéma Elysée

Lundi 30 décembre

14h à 18h Don du sang Espace Boutellier

janvier 2025

Mercredi 8 janvier

20h Conférence sur l'éducation Parents-Ados
salle des conférences en Mairie

Les 11 et 16 janvier

Réunions de Courses

Samedi 11 janvier

. 9h30 à 10h30 Permanence du Maire, quartier du Bois Saint-Denis, salle d'Alençon
. 19h Cérémonie des vœux du Maire Hippodrome

Dimanche 12 janvier

A partir de 10h Canicross Petite pelouse

Les mercredis de la médiathèque

- . 8 janvier à 16h30 : Découverte sonore (+ de 3 ans)
 - . 15 janvier à 16h30 : L'heure du conte (+ de 3 ans)
 - . 22 janvier à 17h : English storytime (+ de 3 ans)
- Gratuit, sur réservation au 03 44 57 20 56

Mercredi 15 janvier

. de 10h à 11h30 Les rendez-vous de la médiathèque dans votre quartier : découverte sonore, comptines et coloriage (enfants)

à partir de 2 ans, gratuit) Salle Claude Rollet, 13 bd Lefebure

. 19h45 Le cinéma Elysée présente "The Royal Opera" avec "Les contes d'Hoffmann" Cinéma Elysée

Samedi 18 janvier

17h30 Conférence de l'Université Pour Tous "La monnaie : du système métallique à la dématérialisation des échanges" par Laure Gauffre, guide conférencière nationale, salle des Conférences en Mairie

Lundi 20 et jeudi 23 janvier

A partir de 17h, collecte des sapins de Noël

Samedi 25 janvier

9h30 à 10h30 Permanence du Maire, quartier Centre, salle Saint-Jean
. Jusqu'à 22h "Nuit de la lecture" sur le thème "Les Patrimoines" : concert, escape game, spectacle, ateliers, jeux de société, programme complet sur www.mediathequedechantilly.fr

Dimanche 26 janvier

. 10h45 Le cinéma Elysée présente "Ciné p'tit déj" (jus de fruit et viennoiserie) avec la projection de "Pat et Mat un dernier tour de vis", Cinéma Elysée
. A partir 15h30 Concert de l'Harmonie municipale et du Big Band Espace Boutellier

Descente à la demande !

Le DUC vous propose un service de descente à la demande jusqu'au 31 mars 2025

A partir de 19h, vous avez désormais la possibilité de descendre entre deux arrêts de bus !

Comment ça fonctionne ?

À la montée, signalez au conducteur où vous souhaitez descendre. Le conducteur vous déposera au point le plus proche autorisé, tout en respectant les règles de sécurité et de circulation.

Profitez en pour voyager plus facilement !

Renseignements : www.ccaac.fr



La magie de Noël Du 27 novembre au 5 janvier

- . Calendrier de l'Avent
- . La boîte aux lettres du Père Noël
- . Spectacle équestre de Noël
- . Arbre à vœux
- . Contes et légendes
- . Ateliers créatifs
- . Collecte de jouets
- . Marche aux Lampions
- . Marché de Noël
- . Course "La Cantillienne"
- . Patinoire
- . Goûters dans les quartiers
- . Déambulation musicale
- . Escape game de Noël
- . Carrousel place Omer Vallon
- . Représentations de Guignon
- . Promenades à dos d'ânes
- . Noël au Château
- . Chorales
- . Messes de Noël...



Programme complet en mairie et sur le site internet : www.ville-chantilly.fr

Recensement de la population



Il se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025.

Comme dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants et plus, un échantillon de 8 % de la population sera recensé. 3 agents recenseurs, reconnaissables grâce à leur carte tricolore, se présenteront à votre domicile pour vous donner vos identifiants internet ou les documents papier à remplir.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

